



Vol après une séparation

Par **xander**, le **16/01/2013** à **17:11**

bonjour à tous et tout d'abord je vous présente mes meilleurs voeux .

voici la raison pour laquelle je viens vers vous.

Je me suis séparé de ma compagne fin 2011 après plusieurs années de concubinage .Connaissant à cette époque sa situation familiale , (celle ci n'avait nul part où aller)je décide de la laisser dans mon logement sachant qu'il est équipé d'une deuxième chambre le temps qu'elle trouve un appartement.

Je décide de partir en week end chez ma famille à la campagne (je quitte le logement le vendredi) .A mon retour je constate qu'elle a quitté les lieux avec ses affaires mais également une partie des miennes (canapé, machine à laver, imprimante , lampe de salon , soit près de 1900 euros en matériel). Je décide de l'appeler mais sans suite. Je me dirige au commissariat pour porter plainte.

Après plusieurs mois je reçois une réponse du TGI de PARIS m'informant qu'il ne dispose pas d'assez de preuves et classe sans suite l'affaire .

J'ai en ma possession les factures à mon nom .

A mon désavantage je n'ai fait mention que de la machine à laver dans le dépôt de plainte et l'affaire remonte à plusieurs mois maintenant.

ai-je un recours possible ?

quelles preuves puis je apporter au dossier ?

merci d'avance en espérant que vous prendrez en compte mes interrogations.

Cordialement

Par **chris_idv**, le **17/01/2013** à **18:45**

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte pour les autres meubles qui vous ont été volé et que vous n'avez pas déclaré dans votre premier dépôt de plainte.

Cordialement,

Par **xander**, le **18/01/2013** à **09:38**

bonjour,

Merci de m'avoir répondu.

Sachant que cette affaire date de novembre 2011 , cela aura t_il une incidence sur la décision ?

La première plainte n'a pas donné de suite sachant que j'ai fourni la facture à mon nom ainsi que mon relevé de compte mentionnant le débit. Je ne peux malheureusement pas fournir plus de preuves . Une deuxième plainte risque t'elle d'aboutir au même résultat ?

Cordialement